

Le Département de la Seine-Saint-Denis vient de publier un nouveau marché :
Mission d'assistance à maîtrise d'usage pour le projet de construction du pôle de référence inclusif sportif métropolitain dans le stade de la motte sur la commune de Bobigny



Familles d'achats concernées :

Conseil/assistance en architecture, études de faisabilité, dispositifs de concertation

Date limite de remise des plis :

Lundi 22 novembre 2021 à 12h00

LE BESOIN DU CD93

Dans le cadre de sa politique d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Département de la Seine-Saint-Denis fait construire un Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain (PRISME) au Stade La Motte à Bobigny. Cet ouvrage vise à proposer un espace de pratique sportive inclusive de référence, qui puisse également constituer une ressource pour les acteurs du monde sportif et du champ médico-social désirant proposer une offre de pratique ouverte à tous. Il doit également permettre d'accueillir des compétitions nationales et internationales, dans un contexte bienveillant et au cœur d'un écosystème favorable.



Ce projet a fait l'objet d'un marché global de performance, attribué en juin 2021 au groupement Demathieu & Bard Bâtiment IDF (mandataire) pour la conception, la réalisation de l'équipement sportif ainsi que son exploitation technique et sa maintenance pendant 10 ans. Le présent marché d'assistance à maîtrise d'usage n'a donc pas pour vocation la définition du besoin et l'assistance à la rédaction du programme.

Par la présente consultation, la Direction des Bâtiments et de la Logistique du CD93 recherche un prestataire pour assurer une mission d'assistance à la maîtrise d'usage. Le marché n'est pas alloti mais est composé de deux tranches fermes (à réaliser) et d'une tranche optionnelle, correspondant aux prestations suivantes :

Tranche ferme 1 : Mission préalable et aide à l'élaboration du projet d'établissement du PRISME

Une mission préalable doit permettre d'assurer « le relais et l'articulation » entre la maîtrise d'ouvrage, le groupement titulaire du marché global de performance et les futurs usagers, en constituant un panel d'usagers représentatif.

Dans un second temps, le titulaire du marché apportera son aide à l'élaboration du projet d'établissement du PRISME en proposant une organisation fonctionnelle espace par espace, puis une organisation fonctionnelle globale du Prisme intégrant des préconisations quant à son futur mode de gestion, à travers l'analyse de documents (études pré-programmatiques, recueil des besoins, projet du groupement titulaire) et la mise en place d'une concertation.

Tranche ferme 2 : Aide à la mise au point du projet architectural

La mission consiste à vérifier que les choix architecturaux et techniques du projet du titulaire du PRISME répondent aux besoins du programme et surtout qu'ils ne créent pas de difficultés d'usages pour certains usagers.

En phase conception, le titulaire devra analyser le dossier PRO pour vérifier la compatibilité du projet avec les usages souhaités. La mission consistera alors en une analyse architecturale et spatiale d'une part, et en une analyse des équipements et aménagements choisis.

En phase réalisation, le titulaire sera amené à valider les choix effectués (en matière de matériaux, équipements, couleurs...), contrôler le maintien de la qualité d'usages de sabords du chantier et plus généralement s'assurer de la bonne exécution des préconisations d'usage.

Tranche optionnelle : Suivi d'exploitation

Rappel : le Département pourra décider ou non d'affermir cette tranche optionnelle après la mise en service du PRISME.

Cette phase a pour objectif d'identifier les difficultés rencontrées par les usagers lors de leur utilisation de l'équipement, 8 mois et 16 mois après sa mise en service. Cette phase pourra comprendre des observations in situ dans différentes typologies de fonctionnement de l'équipement ainsi que des enquêtes auprès des différents usagers du PRISME.

[Nous contacter pour un complément d'information ou une mise en relation pour une réponse en groupement](#)

DÉTAILS DU MARCHÉ

Caractéristiques du marché

Cette consultation vise à conclure un marché à tranches de services, conclu à prix global et forfaitaire.

Les prestations seront exécutées sur le site de construction du PRISME, au sein du Stade département de la Motte à Bobigny.

Le délai prévisionnel d'exécution des prestations est de 51 mois toutes tranches comprises, à compter de la date de notification du contrat valant ordre de service de démarrage des prestations. Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Avant-projet définitif (APD) : jusqu'à mi-octobre 2021
- Validation APD : mi-novembre 2021
- Dépôt du permis de construire : novembre 2021
- PRO de novembre 2021 à Mars 2022
- Phase réalisation (travaux) d'avril 2022 à février 2024
- Livraison en février 2024
- Ouverture au public en mai 2024

Procédure

Cette consultation fonctionne sous la forme d'une procédure adaptée ouverte. Après remise des candidatures et des offres, le Département pourra décider d'ouvrir des

négociations avec tous les soumissionnaires ou bien d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

Les opérateurs économiques peuvent se porter candidat sous forme d'opérateur économique unique et/ou membre d'un groupement. En revanche, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures et offres, sous peine de rejet pour irrecevabilité de l'ensemble des candidatures groupées ou non intégrant ce candidat. En cas de réponse en groupement, aucune forme particulière n'est imposée après attribution.

Critères de jugement des candidatures

Le Département de la Seine-Saint-Denis attribuera le marché au candidat qui aura remis l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement selon les critères suivants pondérés :

Critère	Complément
1. Critère 1 - Valeur technique (Echelle de notation de 0 à 20) (pondération 60%)	Valeur technique appréciée à partir du mémoire technique et corroborée par les éléments financiers de l'offre suivant les sous-critères suivants :
- Sous-critère 1 "Qualité de la méthodologie globale de réalisation de l'étude" (8 points)	Pertinence de l'organisation, cohérence du calendrier d'exécution avec le calendrier prévisionnel du projet PRISME, adéquation des moyens humains et techniques affectés à chaque phase
- Sous-critère 2 "Qualité des moyens humains affectés aux prestations" (6 points)	Cohérence des compétences des intervenants avec l'objet du marché, et qualité de leurs expériences sur des missions similaires liées à des équipements sportifs et/ou bâtiments multifonctionnels
- Sous-critère 3 "Pertinence et qualité des livrables" (5 points)	Pertinence et qualité des livrables en lien avec l'objet du marché
- Sous-critère 4 "Compréhension des enjeux" (1 points)	Compréhension des attendus de la mission compte tenu des enjeux du PRISME
2. Critère 2 - Prix des prestations (Echelle de notation de 0 à 20) (pondération 40%)	Prix des prestations apprécié à partir du prix global et forfaitaire, toutes tranches comprises, renseigné à l'acte d'engagement

[Téléchargez le dossier de consultation](#)

Structures de l'Économie Sociale et Solidaire, TPE, PME, nous restons disponibles pour tout complément d'information et mise en relation pour une réponse en groupement.

Découvrez également [nos fiches pratiques](#), pour tout comprendre sur les marchés publics.